

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12
Collectif de 70 associations du Nord Hérault et sud Aveyron-
Son comité de soutien : l'association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel »- VPPN



Collectif pour la Protection des Paysages
et de la Biodiversité 34-12
Et
Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel

17 rue Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorgue@gmail.com

RESISTER C'EST EXISTER (Jacques Ellul)

COMMUNIQUE DE PRESSE Du 31 MARS 2021

CENTRALE ÉOLIENNE INDUSTRIELLE DE BERNAGUES (34650 LUNAS) :

La société ERL- Energie renouvelable du Languedoc-Groupe VALECO a construit 7 éoliennes sans permis à LUNAS, 34650, et doit, par un jugement du tribunal civil du 19 février dernier, même si elle fait appel, démanteler ses éoliennes et leurs installations dans les 4 mois, sous astreinte de 9000 € par jour « pendant un délai de 180 jours après quoi il sera de nouveau statué », **et c'est surtout à cause de la présence d'un couple d'aigles royaux sur le site.**

Elle n'a pas encore commencé son chantier de démolition !

Autre nouvelle, elle a fait appel en urgence sous prétexte de « péril financier », et le 6 avril prochain, il sera organisée au tribunal, la « mise en état¹ »,

La société ERL est épaulée pourtant par le groupe VALECO, 3^e groupe exploitant notamment de 176 éoliennes (moins 7 !) en France, racheté par EnBW : « Energie Baden-Württemberg AG » est la troisième entreprise allemande du secteur de l'énergie, dont le siège social se trouve à Karlsruhe...

Les 70 associations du collectif 34-12 et leurs sympathisants ont montré notamment les enjeux forts des éoliennes de l'Escandorgue (Nord Hérault) et des autres centrales éoliennes d'Occitanie sur la faune ailée, et pas seulement sur l'aigle royal, **dans une lettre ouverte au président de la République et à deux ministres et préfets, ci-jointe**, en réponse à une lettre ouverte du syndicat éolien « France Energie Eolienne » (FEE) qui demandait au gouvernement d'accélérer l'implantation d'éoliennes en France, en novembre dernier.

Nous, Collectif 34-12, avec ses 50 associations sympathisantes, demandons au gouvernement de contrôler et de maîtriser la filière éolienne qui se rue, « vers l'or vert », sur n'importe quels sites : sites emblématiques de notre patrimoine culturel bâti, sites naturels et paysagers, même classés, crêtes des montagnes très prisées pour l'argent du vent, sans tenir compte de la richesse de la biodiversité, et sans pitié pour les habitants.

Marjolaine Villey-Migraine
Porte-parole du collectif 34-12
06 33 91 38 33

¹ Les avocats vont s'échanger leurs conclusions entre eux. Le tribunal va ensuite fixer le calendrier de la procédure, les dates auxquelles les parties doivent se répondre, fixera la date de la clôture de l'instruction et une date de plaidoirie **qui sera l'ultime date d'audience au cours de laquelle les parties viendront exposer oralement leurs prétentions.**